

Le 22 février 2010

A une assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures 30, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghislaine Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 10-064
Avis de convocation Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 10-065
Adjudication de l'emprunt
règl. 94-322... Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu:
Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt au montant de 494 700 \$ par billet en vertu des règlements #94-322, 94-323, 99-393, 02-441, 03-445 et 09-573 au prix de 98.512 et échéant en série 5 ans comme suit:

60 200 \$	1.5%	2 mars 2011
62 200 \$	2.0%	2 mars 2012
64 400 \$	2.5%	2 mars 2013
66 300 \$	3.0%	2 mars 2014
241 600 \$	3.3%	2 mars 2015

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Rés. 10-066
Modalités de l'émission du financement
des règl. #94-322... Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges souhaite emprunter par billet un montant total de 494 700 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de
94-322	77 900 \$
94-323	47 700 \$
99-393	215 100 \$
02-441	71 000 \$
03-445	76 700 \$
09-573	6 300 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 494 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt #94-322, 94-323, 99-393, 02-441, 03-445 et 09-573 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 2 mars 2010;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2011	60 200 \$
2012	62 200 \$
2013	64 400 \$
2014	66 300 \$
2015	172 700 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 2 mars 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 99-393, 02-441 et 09-573 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde due sur l'emprunt.

Rés. 10-067
Module de jeux Parc Marcoux

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent l'acquisition d'un module de jeux « Bloc Lavande », installation incluse, chez Équipements récréatifs Jambette inc., pour un montant de 21 301,47\$ + taxes (soumission 1029201). Ce module sera installé dans le Parc Marcoux. Cette dépense sera payée, pour un montant de 15 000 \$, à partir du fonds réservé (parcs et terrains de jeux) et pour le solde, à partir du fonds des activités financières.

Période de questions

La période de questions a débuté à 19 heures 08 et s'est terminée à 19 heures 14.

Levée de l'assemblée à 19 heures 14.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.